

UARGA Union des Associations d'Anciens et de Retraités d'AREVA

2 Rue Paul Dautier BP n°4
78141 VELIZY-VILLACOUBLAY cedex
Permanence le mardi de 9h30 à 12 heures
Tél : 01 39 26 36 66 ou 34 33
Fax : 01 39 26 28 22
Email bureau@uarga.org

VELIZY, le 22 mai 2007

Monsieur le Directeur de la Rédaction
Ouest France
4 boulevard Hennecart
44500 La Baule Escoublac

Monsieur le Directeur,

Un de nos adhérents nous a fait parvenir tardivement un article relevé dans votre numéro daté du jeudi 5 avril 2007 (édition Saint-Nazaire La Baule) et consacré à la mine d'uranium du Gabon basé sur une soi-disant enquête de la CRIIRAD, organisme qui se prétend indépendant et qui est en fait une organisation systématiquement anti-nucléaire. Ladite enquête concerne 17 expatriés français, ce qui est un échantillon non représentatif puisque le nombre d'expatriés ayant travaillé un temps plus ou moins long à la COMUF (Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville) est de plusieurs centaines. On peut donc penser que la CRIIRAD a sélectionné volontairement un tout petit groupe rassemblant essentiellement des personnes malades. Il est bien sûr toujours triste de voir mourir des personnes affectées par un cancer et nous comprenons la peine de leurs proches. Il est en revanche beaucoup plus contestable d'établir une corrélation automatique entre leur maladie et la profession qu'ils ont exercée. Il est encore moins admissible de lire les déclarations suivantes d'une femme : « Mon mari a travaillé sur le site de Mounana pendant 23 ans *sans aucune protection* » et aussi : « Mon pèrerespirait du radon toute la journée ». Ces affirmations, pardonnables de la part d'une personne qui a perdu mari et père d'un cancer, n'en sont pas moins fausses et en outre injurieuses pour les anciens agents chargés de la protection et de la surveillance radiologique des travailleurs expatriés et africains de Mounana et de toutes les exploitations minières d'uranium en (et hors de) France. Les méthodes de protection ont été les mêmes quel que soit le pays et appliquées partout avec la même rigueur et la même conscience professionnelle. Ces mêmes accusations ont été portées par la CRIIRAD pour les exploitations au Niger et laisseraient à penser aux lecteurs que l'on négligeait volontairement toute protection radiologique pour les exploitations outre-mer. Tous les dossiers individuels des contrôles radiologiques ont été conservés et pourraient être opposés à ces assertions mensongères en cas de procès. Je connais personnellement les agents et les médecins qui étaient chargés de cette surveillance et je puis assurer qu'ils faisaient leur travail scrupuleusement et qu'ils n'auraient pas accepté de le faire à moitié. C'est en tant que président des retraités du Groupe AREVA que j'exprime ici leur indignation devant des accusations infamantes pour eux.

En ce qui concerne votre article (et d'ailleurs ceux de nombreux autres organes de la presse française), je me permets de vous rappeler qu'un minimum de précautions sont à prendre avant de publier des accusations aussi graves : vérifier la fiabilité de la source (et,

pour notre association, la CRIIRAD n'est pas fiable dans leur méthodologie d'échantillonnage et de mesure), chercher auprès des personnes mises en cause ou d'organismes reconnus au plan international compétents et responsables comme l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) des éléments de confirmation ou d'infirmité. Je constate que ces démarches n'ont pas été menées par aucun des médias qui reprennent les assertions mensongères de la CRIIRAD. Ce comportement est très regrettable. Je ne m'étonne donc pas qu'une grande partie de nos adhérents, comme d'ailleurs beaucoup d'autres citoyens ne fassent pratiquement plus confiance aux médias pour leur information. Ils se demandent en effet si la conscience professionnelle de ces derniers ne s'efface pas devant l'envie de relayer d'une opinion principalement antinucléaire.

Je trouverais normal que vous publiiez ma lettre en même place que votre article, mais je crains de ne pas obtenir satisfaction. En tout état de cause, cette lettre sera accessible à tous sur notre site Internet : www.uarga.org

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre MICHEL Président de l'UARGA